

ANNEXE 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Alain Gagné
Vice-présidente :	Karine Guyon
Trésorier :	Claude Bouchard
Secrétaire :	David Goulet
Administrateur :	Jean Dion
Administrateur :	Pascal Ladouceur
Administratrice :	Mélanie Gauthier
Administrateur :	Martin Bisson
Administratrice :	Éric Gosselin
Administrateur :	Benoit Gosselin
Administratrice :	Vanessa Chasle

Représentants Ville de Gatineau :

Solange Casavecchia

Simon Cadoret

Pouvoirs et responsabilités du conseil

Le conseil administre les affaires de la corporation et en exerce tous les pouvoirs.

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la Loi, les lettres patentes et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

L'administrateur doit agir avec prudence et diligence, soin, honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt de la corporation. De plus, il doit éviter de se placer dans une situation de conflits entre son intérêt personnel et celui de la corporation.